

## Retraites : début de la revalorisation des conjoints d'agriculteurs

Plus de 200.000 retraités (conjoints et surtout conjointes d'exploitants agricoles) bénéficient depuis le 9 février d'un coup de pouce sur leur pension de retraite, annonce le gouvernement. C'est la traduction de l'adoption définitive par le Parlement, à l'issue d'un ultime vote à l'unanimité du Sénat début décembre, d'une revalorisation des petites retraites des conjoints collaborateurs, portée par le chef de file du groupe communiste à l'Assemblée André Chassaigne. En juin 2020, le député avait déjà obtenu un vote unanime pour relever les retraites des anciens chefs d'exploitation agricole à un niveau plancher de 85 % du

Smic net (au lieu de 75 %), soit 1.035 euros. Cette fois, la hausse concerne les «conjoints» ainsi que les «aides familiaux» et «se matérialise à compter du mercredi 9 février 2022, date du versement des pensions au titre du mois de janvier par la Mutualité sociale agricole (MSA) aux retraités», souligne le gouvernement dans un communiqué. «Les femmes en sont les principales bénéficiaires : elles seront plus de 120.000 à voir leur pension augmenter d'en moyenne 70 euros par mois ; 30 % d'entre elles bénéficieront d'une hausse de pension supérieure à 100 euros par mois», est-il précisé. (Agrafil 10/02)